

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni le jeudi 14 mars à 20 heures 00, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Présents : M. WISSOCQ François, Mme ARNOULT Valérie, M. DEL PESO David, M. CHARPENTIER Patrick, M. JOUANNON Patrick, M LASNE Hervé, M ROULLEE Alain, M. NOEL Sébastien, M. CHABOCHE Fabrice, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, M. SALLÉ Gilles, Mme PERIER Marie-Stella.

Absent excusé : M BOUILLY-ARNOULT Ludovic (suppléant M BRAYDA-BRUNO Jean-Marc)

Secrétaire de séance : M. DEL PESO David.

-
- Le Conseil syndical est informé de la mise en service du nouveau car depuis la rentrée du 4 mars et des modalités de règlement.
 - Prend connaissance du rapport annuel d'activité obligatoire qui est transmis aux communes membres.
 - Sous la présidence du doyen de séance, M. Patrick JOUANNON,
 - Approuve le compte administratif 2012 de la Régie de Transport qui laisse apparaître, après reprise des résultats, un excédent de fonctionnement de 14 334.81 € et un excédent d'investissement de 106 565.17 € ainsi que des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 101 300.64 € et décide l'affectation du résultat.
 - Approuve le compte administratif 2012 du S.I.R.P. qui laisse apparaître, après reprise des résultats, un excédent de fonctionnement de 44 426.72 € et un déficit d'investissement de 19 350.15 € et décide l'affectation du résultat.
 - Approuve les comptes de gestion 2012 de la perceptrice en concordance avec les comptes administratifs.
 - Vote les budgets 2013 qui s'équilibrent de la façon suivante :
 - Pour la Régie de Transport, 91 729.17 € en section de fonctionnement et à 134 795.34 € en section d'investissement.
 - Pour le S.I.R.P., à 269 720.36 € en section de fonctionnement et à 51 540.15 € en section d'investissement.
 - Vote la participation des communes, au prorata des élèves et des populations et en conformité avec le règlement du S.I.R.P., à 195 343.79 € répartis comme suit :
 - Dancy : 24 953.92 €
 - Le Gault St Denis : 98 793.87 €
 - Moriers : 20 205.56 €
 - Pré St Evroult : 29 101.21€
 - Pré St Martin : 22 289.23 €

Retient le devis de Chartres Miroiterie pour 1038.36 € pour l'équipement des portes extérieures de l'école en anti pince-doigts.

Le Président,
François WISSOCQ.